

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Francyne Thériault	Numéro de permis 731007	Date d'inspection Le 21 novembre 2019	
Nom de l'établissement Halte scolaire Krok Soleil		Numéro de téléphone (506) 739-5455	
Adresse 99 rue Martin Edmundston NB E3V 2M7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Le ratio est respecté. Les éléments vérifiés sont conformes (aires de jeux intérieurs et matériel de jeux)

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 novembre 2019

Date

original signé par
Jacinthe Desjardins

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 novembre 2019

Date